

Association des Résidents des Poteries

# ST NICOLAS

DIMANCHE 10 DÉCEMBRE

Espace  
Marcelle Cahn

2 rue Henri Loux 67200 STRASBOURG



11h00

Marché de la St Nicolas  
Bourse au jouets  
Artisanat d'art

14h00

Chorale Accroche Choeur

15h00

Spectacle de magie  
par Julien Boissier

16h00

Venue de  
St Nicolas en calèche

Buvette vin chaud, petite restauration  
Vendre à la bourse aux jouets: voir au verso.

[www.poteries.info](http://www.poteries.info)

## ATTESTATION - BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné (e),

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

CP.....Ville.....

Carte d'identité n°(en cours de validité).....tél.....

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à plus de 2 manifestations de cette nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

**Ci-joint règlement de .....€ pour l'emplacement pour une longueur de ..... mètres linéaires plus un chèque de 5 € de caution (voir règlement au dos). Ces 2 chèques sont au nom de l'Association des Résidents des Poteries. Toute réservation sans règlement sera considérée comme nulle.**

Fait à ..... le ..... Signature

*Découpez ce coupon et envoyez le à:*

**Jean-Claude BRANDNER 6 rue Jean-Geoffroy Conrath 67200 STRASBOURG - POTERIES**

## REGLEMENT

- Cette autorisation est délivrée à titre exceptionnel et non renouvelable
- La bourse aux jouets est ouvert à tous, à condition de renvoyer le coupon réponse totalement rempli et accompagné du paiement par chèque.
- Les stands de boissons et restauration sont exclus car réservés aux organisateurs.
- La vente de produits alimentaires ainsi que les armes blanches ou à percussion sont strictement interdits.
- L'introduction de substances nocives et (ou) explosives est interdite dans le périmètre du vide- grenier. Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite, ainsi que toute manifestation bruyante.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir dans un stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- Le prix du mètre linéaire est de 3 €.
- **Mise en place des exposants de 9h00 à 10h00.**
- Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations, le cachet de la Poste faisant foi.
- Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de non occupation, les places non payées ne seront pas réservées.
- Les places non occupées à 10h30 seront redistribuées.
- **Une caution de 5 € me sera demandée** par l'organisateur et restituée lors de mon départ **après contrôle de la propreté de mon emplacement.** Dans le cas échéant, cette somme contribuera au financement de l'intervention d'une société de nettoyage.
- **Je m'engage à emporter tout objets non vendus, y compris emballages vides, sachets..., à l'issue de la bourse aux jouets.**
- Toute sous-location est strictement interdite.
- Je ne peux vendre uniquement que des jouets usagés, qui n'ont pas été achetés pour être revendus. Ma participation aux bourses aux jouets et autres brocantes ou vides grenier revêt un caractère exceptionnel.
- En cas d'exercice d'un travail clandestin, je risque une amende et, dans certains cas, une peine de prison ainsi que l'examen de ma situation fiscale.
- L'organisateur de la manifestation me signale que ma responsabilité personnelle est engagée si je ne respecte pas le présent règlement.
- En cas de non respect de ce règlement, l'Association des Résidents des Poteries sera seule juge des dispositions à prendre.